



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

Prendre RDV à la Mairie de Dammartin-en-Goële*

par internet sur www.dammartin-en-goele.fr ou toutes autres mairies équipées**

Effectuez votre pré-demande en ligne sur

<https://ants.gouv.fr> (7J/7-24h/24)

puis conservez votre numéro de pré-demande et rassemblez les pièces justificatives.

ATTENTION : La présence de l'intéressé(e) et de son représentant légal est obligatoire au dépôt est à la remise, y compris pour le mineur.

TIMBRES FISCAUX

Le timbre fiscal est disponible en ligne : [https://timbres .impots.gouv.fr/pages/achat.choixTimbres.jsp](https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat.choixTimbres.jsp)

Passeport : Adulte : 86 € - Enfant de 15 ans et plus : 42 € - Enfant jusqu'à 14 ans : 17 €

DOCUMENTS A FOURNIR (Originaux et photocopies)

- Carte Nationale d'Identité ou passeport périmé,
- Justificatif de domicile de moins de 1 an à vos nom et prénom (Quittance EDF, EAU, GAZ, Téléphone fixe, Quittance de loyer non manuscrite...) ou Dernier avis d'imposition,
- 1 photo couleur de – de 6 mois : format 3,5cmx 4,5cm, de face, bouche fermée sans sourire et tête nue, sans lunettes, sans accessoires de cheveux, ni boucles d'oreilles ou piercing, sur fond bleu clair ou gris (fond blanc interdit), photo non coupée,
- Tout document prouvant la nationalité française,
- Prévoir l'état civil des parents (nom, prénoms, date de naissance, ville de naissance, nationalité).

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

PERTE OU VOL

- Déclaration de perte (Etat Civil en Mairie) ou de vol (Gendarmerie, 64 avenue de l'Europe à Dammartin)
- Timbre fiscal à 25 euros disponible sur timbres.gouv.fr
- Copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois,
- Document officiel avec photo (Permis de conduire, Passeport, CNI, Carte vitale, ...)

1ère DEMANDE OU CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

- Copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Jugement de divorce (avec la mention de l'autorisation du mari de conserver le nom)

CNI POUR MINEUR

- Livret de famille : page des parents + enfant concerné
- Copie de la carte d'identité des deux parents ou représentants légaux valides
- Décision de justice complète statuant sur la résidence de l'enfant, jugement de tutelle
- En cas de garde alternée : jugement, justificatif de domicile des deux parents, attestation sur l'honneur de l'autre parent attestant qu'il n'a pas effectué de son côté de CNI individuelle pour l'enfant
- En cas de divorce : jugement de divorce.

PERSONNES HÉBERGÉES (majeures de – de 25 ans)

- Justificatif de domicile, attestation sur l'honneur de moins de 3 mois et copie pièce d'identité de l'hébergeant

*Mairie Dammartin : Place des prieurs, à Dammartin-en-Goële (77230)

** Mairies équipées : Avon, Brie-Comte-Robert, Bray-sur-Seine, Bussy-St-Georges, Chelles, Claye-Souilly, Crécy-la-Chapelle, Combs-la-Ville, Coulommiers, Dammarie-les-Lys, La Ferté Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Lagny-sur-Marne, Lizy-sur-Ourcq, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nanteuil-lès-Meaux, Nangis, Nemours, Noisiel, Pontault-Combault, Provins, Roissy-en-Brie, Rozay-en-Brie, Savigny-le-Temple, Serris, Torcy, Villeparisis.

Mairie de Longperrier- 2, rue de Maincourt – 77230 LONGPERRIER

Tél : 01.60.03.00.04 – Mail accueil@mairie-longperrier.fr – Site : www.mairie-longperrier.fr